

Description de la zone de baignade

Nature : Bassin à marée – Plan d'eau artificiel
Longueur de la plage : 50 m
Largeur estran : 0 m
Marnage moyen : 0 m
Marnage maximum : 1 m
Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre
Localisation du point ARS : X : 331 876 m ; Y : 6 609 952 m (Lambert 93)
Equipement : 1 poste de secours mobile, sanitaires
Accès aux animaux : interdit pendant la saison balnéaire (du 1^{er} avril au 30 septembre).
Autres activités : jeux de plage
Zone riveraine : Espace vert des Dunes de la Vigie
Occupation du sol : Pas de bassin versant amont
Population permanente : 45 000 (sur la commune)
Population estivale : 150 000 à 200 000 (sur la commune)
Zone d'affichage des informations : poste de secours
<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>

Qualité du milieu marin



Evolution du classement :

ANNÉE	2016	2017	2018	2019
Classement selon directive de 1976	A	A	A	A
Classement selon directive de 2006	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

La qualité de l'eau du plan d'eau Dombret est d'excellente qualité vis-à-vis de la Directive baignade de 2006. Le classement est stable dans le temps depuis les 4 dernières années, conformément aux dispositions de la directive 2006/7/CE.

Les seuils de recommandation de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) n'ont jamais été dépassés sur la période 2016-2019.

Potentiel de prolifération des macro-algues : Pas d'échouage d'algue verte constaté sur la plage.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement eaux usées (collectif) : En cas de pluie de fréquence supérieure à 4 mois, un débordement peut apparaître. L'impact est cependant faible (surverse potentielle à 700 et à 1000 m au Nord/Ouest du plan d'eau. De plus, le plan d'eau est isolé des apports maritimes sauf pendant le remplissage.

Assainissement eaux pluviales : Il n'existe aucun exutoire pluvial sur la plage. Les exutoires les plus proches sont localisés vers le quartier de la Chaume (impact faible).

Apports maritimes : Le remplissage du port constitue un risque faible pour le plan d'eau, dont la masse d'eau est isolée.

Autres sources : Le plan d'eau étant confiné, une surfréquentation de la zone de baignade peut engendrer un risque potentiel.

RAPPEL : accès interdit aux chiens et autres animaux même tenus en laisse, par arrêté municipal de plage de 2020

Propositions d'actions

ACTIONS – MESURES COMPLÉMENTAIRES

Nettoyage mécanique du bassin à plus haute pression, curage du fond. Lessivage en période hivernale par un va et vient, porte démontée l'hiver.

PROGRAMME DE RÉALISATION

Ensemble de l'année.

Gestion des pollutions à court terme

Mise en œuvre du plan de gestion active basé sur 3 seuils de déclenchement, associés à des analyses rapides et/ou conventionnelles conduisant à 3 niveaux d'actions, dont la fermeture de la plage en cas de dépassement des seuils ANSES

Gestionnaire : Mairie des SABLES D'OLONNE / Service Institut Sports Océan

Contact : Tél : 02 51 23 16 00

